

N/Réf : 6895  
Type : Marchandises  
Contact : Françoise ANTIGNAC  
Tél : 01.53.53.02.40

Paris, le 27 novembre 2020

## *France : levée temporaire des interdictions de circuler le week-end*

Par arrêté du 26/11/2020, publié au JO de ce jour, le ministère des transports a décidé de lever les interdictions de circuler **les week-ends des 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020**, pour les transports de marchandises avec des véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge.

Cette décision vise : **les véhicules transportant des colis de messagerie, pour les périodes suivantes :**

- du samedi 28 novembre 2020 à 22 heures jusqu'au dimanche 29 novembre 2020 à 22 heures ;
- du samedi 5 décembre 2020 à 22 heures jusqu'au dimanche 6 décembre 2020 à 22 heures ;
- du samedi 12 décembre 2020 à 22 heures jusqu'au dimanche 13 décembre 2020 à 22 heures ;
- du samedi 19 décembre 2020 à 22 heures jusqu'au dimanche 20 décembre 2020 à 22 heures ;
- du samedi 26 décembre 2020 à 22 heures jusqu'au dimanche 27 décembre 2020 à 12 heures.

**Le retour à vide de ces véhicules est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction mentionnées et jusqu'à 22 heures le 27 décembre.**

Cette mesure a été prise pour renforcer la chaîne d'approvisionnement des produits commandés par les particuliers à l'occasion des fêtes de fin d'année, compte tenu du contexte de la crise sanitaire et des mesures de confinement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042570363>

Pour tous vos besoins en documents de transport,  
Consulter notre site <https://www.aftri-services.com/>

*Document établi à l'usage exclusif des seuls adhérents de l'AFTRI. Toute reproduction ou diffusion non autorisée est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.*